

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUDOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

**EXCUSES :** Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2014-066 : ESPACE AQUA'NOBLAT – CREATION BASSIN EXTERIEUR – APPROBATION APD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la décision du bureau communautaire n°2013-1-DB portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin extérieur à l'Espace Aqua'Noblat

Monsieur le Président rappelle que le Bureau Communautaire a attribué, par décision 2013-1-DB, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin extérieur à l'Espace Aqua'Noblat au groupement dont le mandataire est Patrick LAROUDIE agissant pour le compte de la société BVL Architecture.

Les travaux et études menés par ce groupement ont permis la réalisation des phases « Esquisse » et « Avant Projet Sommaire ». Le 03 mars 2014, BVL Architecture a remis, à la Communauté de Communes de Noblat, la phase « Avant Projet Définitif ». Ce document a été analysé et discuté au cours de réunions de travail auxquelles ont participé les élus de l'intercommunalité membres du comité technique du projet.

Monsieur le Président expose que le nouveau montant du projet, défini dans la phase APD, est de 1 095 000 € HT. Ce montant est en augmentation par rapport à l'estimatif effectué lors de la remise des offres au stade du concours. Les principales raisons sont :

- ✓ Une surface de bassin validée à 300 m<sup>2</sup>, contre 250 m<sup>2</sup> précédemment, et une surface créée ou réaffectée de bâtiment (infirmerie, stockage...) de l'ordre 115 m<sup>2</sup>, contre 100 m<sup>2</sup> précédemment, la création d'environ 300 m<sup>2</sup> de plages en plus de la reprise de 90 m<sup>2</sup> de plages existantes
- ✓ La nécessité de prévoir des travaux supplémentaires en raison d'impératifs techniques pour mettre aux normes les plages extérieures

Monsieur le Président présente l'Avant Projet Définitif projeté dans la salle du conseil.

## **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 1 abstention**

**Approuve** l'Avant Projet Définitif, réalisé par le groupement dont le mandataire est BVL Architecture, présenté ce jour, de l'espace aquatique communautaire dont le montant des travaux est estimé à 1 095 000 € HT.

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'obtention du permis de construire et autres autorisations administratives.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** 2014-066-Aqua'Noblat - Bassin extérieur - Approbation APD

---

**Date de transmission de l'acte :** 14/03/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/03/2014

---

**Numéro de l'acte :** 2014-066 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20140314-2014-066-DE

---

**Date de décision :** 14/03/2014

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes